

OFFRE D'EMPLOI

La MRC de Beauharnois-Salaberry, composée de sept (7) municipalités et d'une population de plus de 65 500 habitants, est reconnue pour son dynamisme et son implication dans divers projets d'aménagement et de développement. L'équipe du service de l'aménagement et du développement du territoire compte sur une équipe de quatre (4) professionnels. La MRC est donc à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de :

DIRECTEUR – AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET COURS D'EAU

Le directeur de l'aménagement, du développement du territoire et des cours d'eau est responsable de tous les dossiers d'aménagement et de développement du territoire de la MRC. Sous la supervision de la directrice générale, il exerce un rôle clé en matière de planification du territoire, de gestion de la géomatique et des cours d'eau. Il est aussi responsable de l'ensemble des activités reliées à la gestion des ressources humaines et financières de son service. Plus précisément, il doit :

- Assurer l'application du schéma d'aménagement et sa révision.
- Collaborer au cheminement des divers dossiers d'aménagement et de développement régional.
- Rédiger des rapports et des documents de support à la prise de décision de la haute direction.
- Organiser et faire le suivi des rencontres de divers comités.
- Participer à différents comités régionaux.
- Fournir l'assistance technique aux municipalités sur le plan réglementaire.
- Assurer la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et du Plan quinquennal d'investissement sur les propriétés d'Hydro-Québec.
- Superviser les tâches inhérentes à la gestion des cours d'eau.
- Assurer une vigie sur les différentes activités de la Communauté Métropolitaine de Montréal en lien avec l'aménagement et le développement du territoire.
- Coordonner les inventaires du milieu et la mise en place de mesures ou d'outils visant la connaissance du territoire.

Exigences :

- Posséder un diplôme universitaire en urbanisme, en géographie ou dans une discipline connexe.
- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec.
- Posséder un minimum de huit (8) années d'expérience; de préférence, en milieu municipal, dont trois (3) en coordination d'équipe et gestion de projets.
- Avoir une très bonne connaissance des différentes lois relatives à l'aménagement du territoire.
- Posséder une connaissance approfondie des principes associés à la rédaction réglementaire.
- Faire preuve de leadership, d'une capacité d'analyse, de synthèse et d'identification des solutions appropriées au milieu concerné.
- Posséder une grande maîtrise du français écrit et parlé
- Être reconnu pour faire preuve d'habiletés politiques.
- Capacité d'animer des consultations publiques et des comités.

Conditions de travail :

- Emploi permanent, temps plein.

La MRC de Beauharnois-Salaberry offre un salaire concurrentiel et une gamme complète d'avantages sociaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae **au plus tard le 27 mars 2019**, par la poste ou par courriel à :

MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY
2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6

Courriel : servicerh@mrc-beauharnois-salaberry.com

Seuls les candidats retenus seront contactés.

N.B. : La forme masculine est employée pour plus de commodité et désigne aussi bien les femmes que les hommes.